



BUREAU

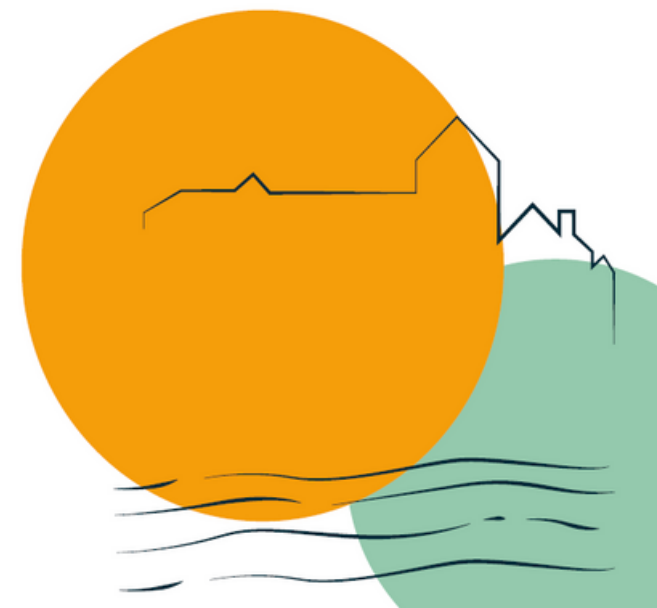
MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

À 10H00

BEAULIEU-SUR-DORDOGNE

ORDRE DU JOUR

- ✓ Recrutement chargé de mission PAT
- ✓ Communication sur l'offre d'hébergement temporaire
- ✓ Le Contrat Opérationnel de Mobilité + suites études ANCT
- ✓ Un projet de coopération autour du tourisme itinérant
- ✓ Actualités des fonds européens
- ✓ COPIL validation contrat Région



A hand holding a magnifying glass over a financial chart. The chart features various data series including candlesticks, a moving average line, and bar charts. The text 'ADMINISTRATION GÉNÉRALE' is prominently displayed in the center, partially obscured by the magnifying glass. The background is a light blue grid with various data points and lines.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RESSOURCES HUMAINES

- . Poste chargé de mission catégorie A (Bac +3 minimum)
Poste vacant depuis le 1^{er} septembre 2026

- 37 candidatures reçues
- 1/3 ne répondant pas aux conditions de diplôme
- 5 personnes retenues pour entretien
- Jury à prévoir rapidement : qui souhaite en faire partie ?

Recrutement PAT

*Lauréat de l'AAP
Mieux Manger pour tous
2026*

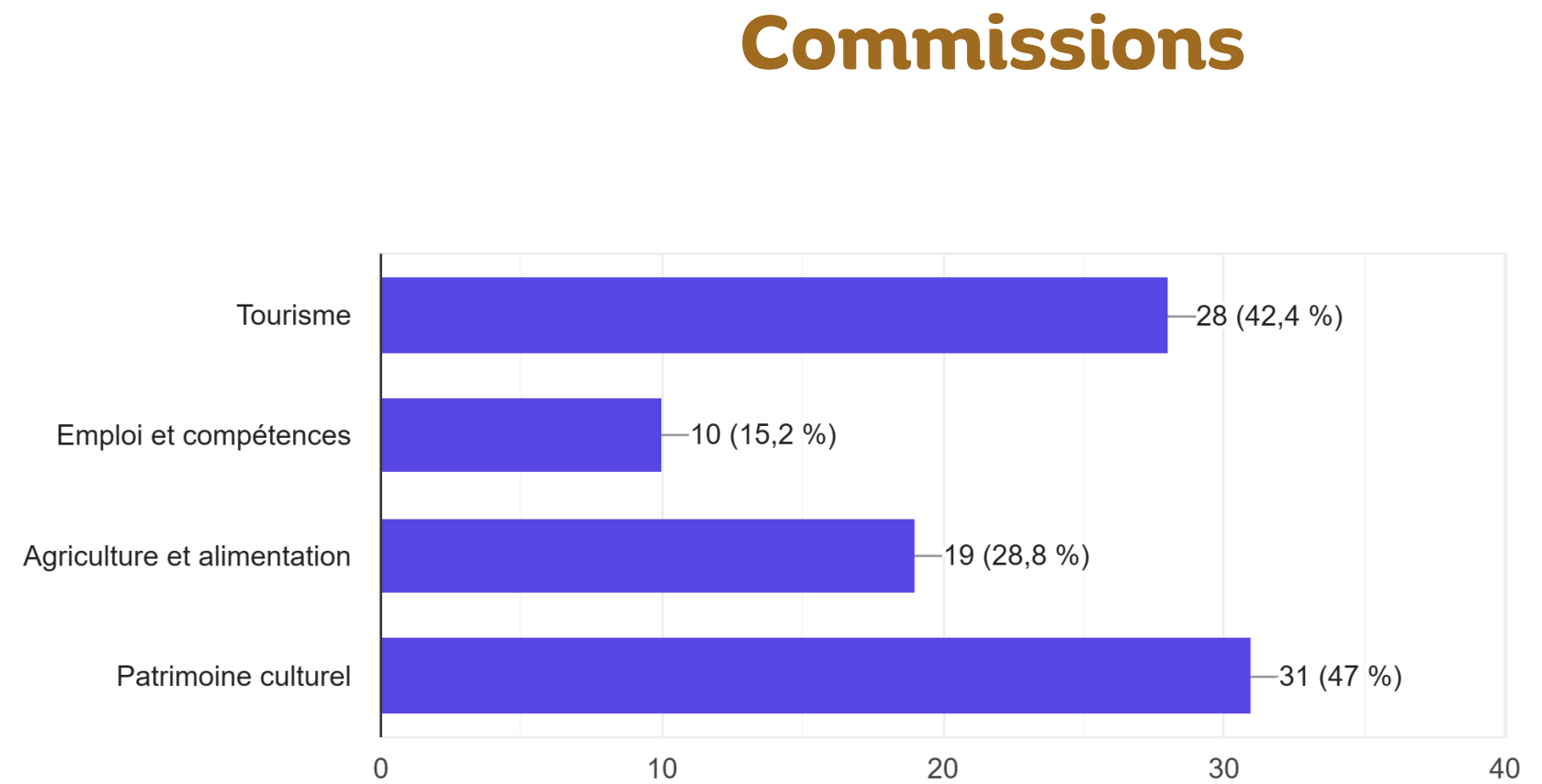
50 000 € de sub pour 1 an
(achats, prestations de service,
frais de missions, charges de
personnel)

Possibilité de solliciter à
nouveau sur année suivante

GOVERNANCE

Création de 4 commissions thématiques :

- Tourisme et taxe de séjour
- Emploi et Compétences
- Alimentation et agriculture
- Patrimoine culturel



Réunion des commissions en septembre

- Commission Emploi et Compétences le 2/09
- Commission Tourisme le 18/09
- Commission Patrimoine le 28/09
- Commission Agriculture et alimentation : en attente recrutement



Retours des élus référents au comité syndical (assistés des chargés de mission)

GOUVERNANCE

Qu'est-ce qu'un Conseil de développement ?

Le Conseil de développement est une instance consultative qui associe la société civile aux réflexions du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

Il est composé de membres bénévoles issus des milieux associatifs, économiques, culturels et sociaux ou d'habitants du territoire

Conseil de développement

Rendu obligatoire
par l'art. L. 5741-1
du CGCT

Prévu dans les
statuts du PETR

Doit être renouvelé
dans les 6 mois
suivant élections

30 membres max

GOVERNANCE

Conseil de développement

Appel à candidatures en cours jusqu'au 20 octobre

- ✓ Diffusion réseaux sociaux
- ✓ Newsletter
- ✓ Site internet
- ✓ Relais des mairies



Sélection et validation de sa composition en novembre



Délibération à prévoir début décembre

Se réunit au moins 1 fois par an sur auto-saisine ou saisine par comité syndical

Parité femmes-hommes
Représentation équilibrée des communes
Diversité d'âges

Election d'un Bureau: Président + VP invités aux séances du comité syndical

Secrétariat du PETR mis à disposition pour organisation des réunions



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

MISSION PATRIMOINE

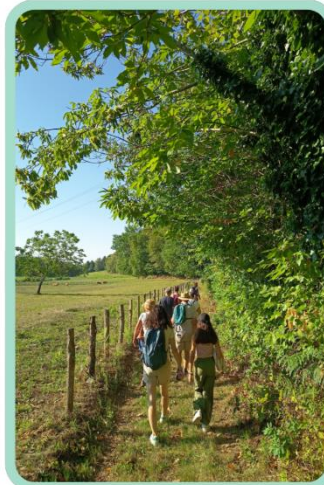


- 2 étapes importantes :
 - Le deuxième COFIL de l'étude d'inventaire le 25 août
 - La première réunion de la commission Patrimoine culturel du PETR le 28 septembre
- Beau succès pour les bal(l)ades singulières : 19 août et 12 septembre
 - Une cinquantaine de participants à chaque édition (des demandes refusées pour garder une offre qualitative), majoritairement des habitants du territoire
 - Partenariat avec les deux comcom et les communes d'Albussac et de Ménoire, très engagées
 - Combinaison marche commentée & concert très appréciée

BAL(L)ADE SINGULIÈRE

*gratuit
réservation obligatoire
d'ici le 10 septembre*

Samedi 12 septembre à Roche de Vic



Rendez-vous à **Roche de Vic** à Albussac
samedi 12 septembre à partir de 13h30 pour un accueil café

Départ à 14h pour une boucle commentée de **10 km**
niveau facile

Food truck et boissons

Concert en plein air entre 18h30 et 20h

RESERVATION

✉ patrimoine@ualleedordogne.org
☎ 05 55 84 00 10

Organisé par
PETR Vallée BORDOGNE Corréenne

En partenariat avec les communes de Ménoire et Albussac et les communautés de communes **MJC Corréenne** et **Xaintrie**

EMPLOI & COMPÉTENCES



Bilan au 30.06.2026

- ✓ **Logements recensés :**
 - 28 logements référencés ou en cours de référencement (11 en 2025 + 17 en 2026)
 - 21 non référencés (sans suite, loyer plafonné)
- ✓ **Capacité et typologie des hébergements référencés :**
 - 52 chambres réparties dans 17 studios, 26 colocation maison, 6 colocation appartement, 3 chambres
 - Plus de colocation sur Midi Corrèzien
 - Pas de chambres chez l’habitant
- ✓ **Localisation :**
 - ✓ CCMC : 12 logements, 29 chambres – principalement à Beaulieu et Meyssac
 - ✓ CCXVD : 16 logements, 23 chambres – principalement à Argentat et St Privat

- ✓ **41 demandes** de location enregistrées
 - ✓ 21 locations effectuées
 - ✓ 13 en cours de traitement
 - ✓ 7 non abouties (sans suite , trouvé par ailleurs, annulé)

✓ **Profil des locataires**

Votre tranche d'âge	Nb de location
<18 ans	4
Entre 18 et 30 ans	24
Entre 30 et 50 ans	6
Total général	34

Type de contrat	Nb de location
Alternant	12
Stage	8
CDD	5
Saisonnier	4
Période essai	3
Interim	2
Total général	34



- Au comité syndical de décembre :
- Reconduction des prestataires, poursuite du dispositif
 - Augmentation des tarifs
 - Campagne de communication : capsules vidéo / témoignages
- Développement du logement chez l’habitant
- Suivant quelles modalités



Commission Emploi & Compétences

Composition

- 13 répondants au sondage

1ère réunion : le 02/09/2026

- 7 participants (*3 excusés ; 3 sans réponse*)
- Echanges principalement autour du dispositif d'hébergements temporaires
- **Conclusions et suggestions** de la commission :
 - **Impliquer les élus dans le déploiement, nécessite de présenter à nouveau le dispositif et ses modalités**
 - En conférences des maires ?
 - En individuel ? (pour recenser en même temps les projets communaux)
 - En conseil municipal ?
 - En réunion d'élus « par canton » ?
 - **Compléter par une information auprès des secrétaires de mairies**
 - Intervenir au cours d'une réunion ?
 - Mesurer l'intérêt d'organiser des « **réunions publiques** » regroupant les différents acteurs de l'habitat pour informer les habitants (OPAH, PETR, Action Logement...)

Prochaine commission : le 13/11/2026

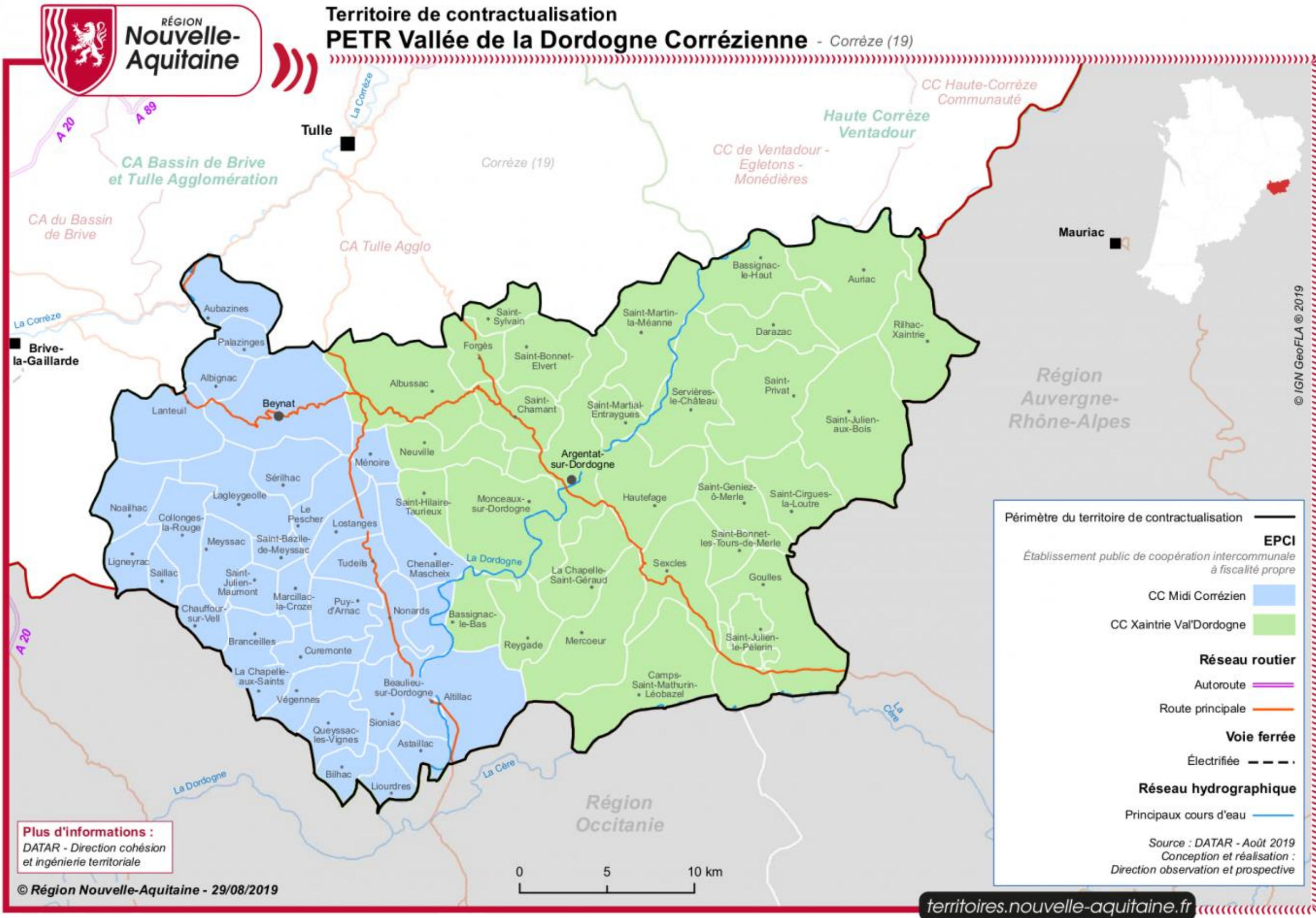
- Poursuite des réflexions sur le logement chez l'habitant et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre du dispositif
- Echanges sur les autres actions en cours



MOBILITES



- ✓ Initiative des services mobilités de la Région Nouvelle-Aquitaine
- ✓ Coordination du PETR sollicitée pour réunir les différents acteurs
- ✓ Lancement de l'élaboration du COM le 12 juin 2024 avec les 2 com com
- ✓ Atelier 1 a eu lieu le 24 octobre 2024



- **Conduit par la Région, la signature du COM est issue d'un travail collaboratif effectué avec l'ensemble des acteurs de la mobilité du territoire :**

- ☐ Région Nouvelle-Aquitaine
- ☐ AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité)
- ☐ Départements
- ☐ Syndicats mixtes de transports
- ☐ SNCF
- ☐ **Communautés de communes non AOM**
- ☐ **Nouvelle-Aquitaine Mobilités**

Prévus par la LOM

Souhaité par la Région



Peuvent être associés à titre consultatif : services de l'Etat, des CC limitrophes, des acteurs de la mobilité solidaire...

- **Quels sont les sujets évoqués dans les COM ?**

- ☐ **Optimiser et développer des offres de transport →** avec l'ensemble des partenaires
 - Discuter autour de l'offre régionale existante (routière et ferroviaire) : ajustement, renforcement...
 - Coordonner les différentes offres de transport (Nouvelle-Aquitaine Mobilités)
 - **Développer des services de mobilité locale dans les Communautés de Communes non-AOM (Région)**
- ☐ **Rendre l'offre attractive par des infrastructures qualitatives →** avec les gestionnaires de voirie
 - Aménager des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
 - Développer les infrastructures cyclables (voiries sécurisées, stationnements vélos)
 - Développer les infrastructures de covoiturage (aires de stationnement identifiées)

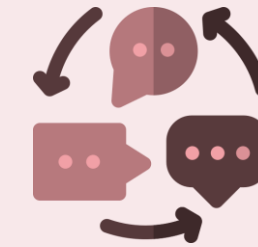
*La durée de vie du COM est de **6 ans***

*Un **suivi annuel** prévu*

► Contenu du COM

1. Diagnostic partagé sur la mobilité

Il est produit par RNA et à la modification des signataires pour dresser un bilan de l'organisation des dynamiques territoriales du bassin de mobilité et dégager des enjeux d'amélioration



Discussions entre les parties prenantes du COM

2. Feuille de route opérationnelle

Elle recense les enjeux et les besoins de mobilités sur le bassin. La feuille de route traduit des actions pour y répondre en guidant la stratégie de mobilité acteurs locaux.

3. Boîte à outils

La dernière partie est une bibliothèque inventoriant les principes d'interventions (politiques, règlements, cadres, schémas...) des signataires du COM. Elle permet au maître d'ouvrage de chaque action de la feuille de route de saisir les partenariats adéquats afin de concrétiser un projet plus facilement.



Partie fixe



► Gouvernance

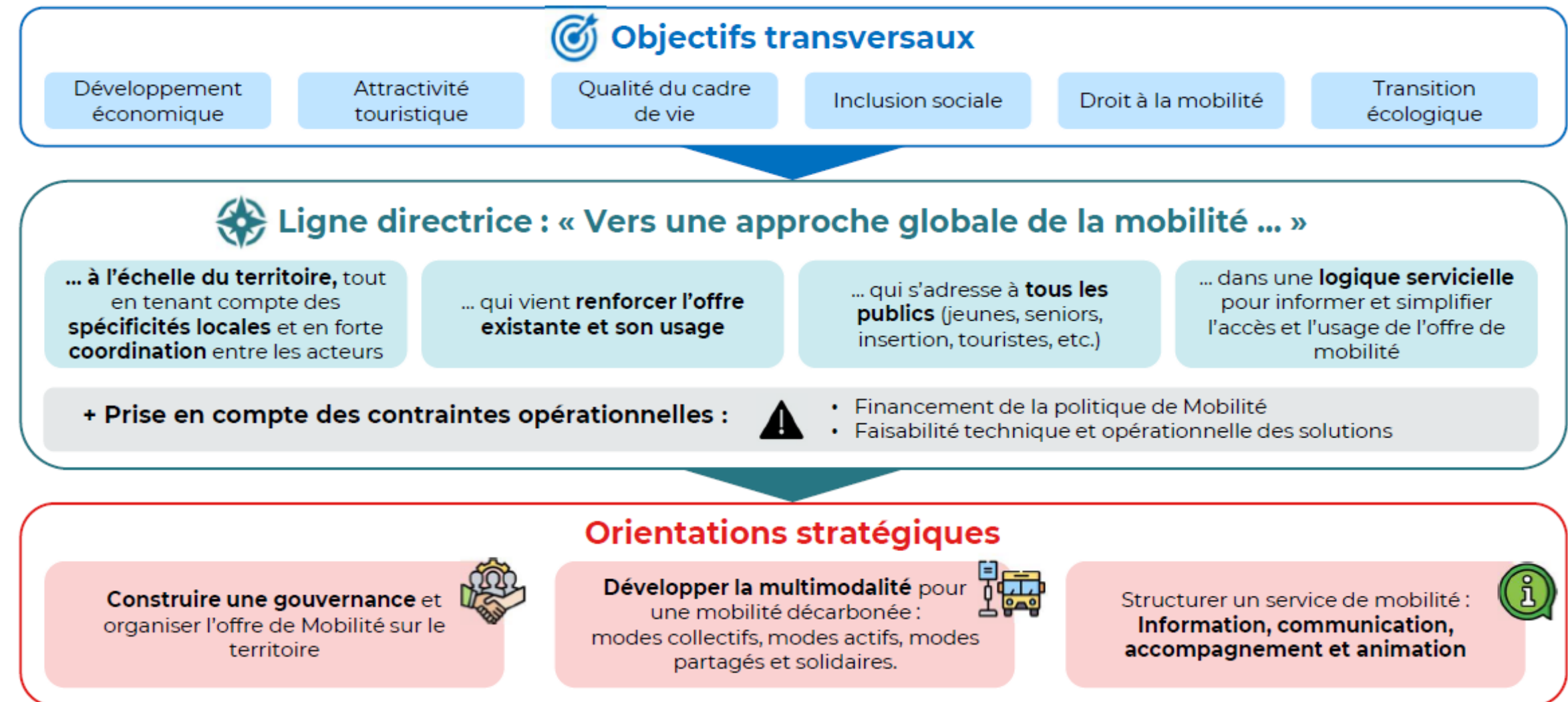
- ☐ **Ateliers de travail** : pour développer chaque action et les orientations du COM, avec les élus, techniciens et partenaires.
- ☐ **COPIL** avec les élus pour lancer le contrat et les 1ères idées puis pour valider/orienter/modifier la feuille de route du COM.

MOBILITES

- Etude portée par l'Office de Tourisme et financée par l'ANCT
- Echelle Vallée de la Dordogne : PETR VDC + CAUVALDOR.
- COPIL de fin d'étude le 25 juin 2026
- Com com XVD : AOM
- Com com MidiCo : non AOM

Etude Mobilités en Vallée de la Dordogne

0 | LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES RETENUES



AUTRES SUJETS D'ACTUALITÉ

Feuille de route Mobilités en Vallée de la Dordogne

0 | UN PLAN D'ACTION STRUCTURÉ EN 4 AXES ET 12 ACTIONS

Axe 1 - Renforcer la communication auprès des usagers et la coordination des acteurs et des différentes solutions mobilité

- 1.A - Mettre en place un comité de pilotage annuel de la Mobilité à l'échelle de la Vallée de la Dordogne
- 1.B - Centraliser l'information sur les offres de mobilités existantes et la mettre à disposition via des supports physiques et numériques
- 1.C - Développer des actions de communication, sensibilisation et d'accompagnement



Axe 2 - Renforcer l'offre de transport en commun et l'intermodalité

- 2.A - Identifier et mettre en valeur les nœuds d'intermodalité structurants et intermédiaires
- 2.B - Améliorer coordination et la cohérence des horaires entre les différentes offres et adapter certains itinéraires
- 2.C - Renforcer l'usage commercial des lignes scolaires



Axe 3 - Développer l'usage des modes actifs

- 3.A - Concevoir un schéma de mobilité douce à l'échelle du territoire, à décliner à l'échelle des communes
- 3.B - Identifier des zones et connexions prioritaires pour les aménager et les sécuriser
- 3.C - Intégrer la mobilité douce dès la phase de conception des projets d'aménagement



Axe 4 - Développer la pratique des mobilités partagées et solidaires

- 4.A - Développer le covoiturage par de l'expérimentation, de la communication et des aménagements
- 4.B - Renforcer l'offre et la visibilité du Transport à la Demande (TAD) et des navettes estivales
- 4.C - Développer les mobilités solidaires



AUTRES SUJETS D'ACTUALITÉ

Feuille de route Mobilités en Vallée de la Dordogne

1.A – Mettre en place un comité de pilotage annuel de la Mobilité à l'échelle de la Vallée de la Dordogne

Proposition de schéma de gouvernance

Comité de pilotage (1 fois / an)

Assure un **portage politique** de la démarche, **priorise, arbitre** (sur les actions à mener, budgets, calendrier)

Membres

Elus et/ou techniciens de



+ invités : ? SM Grand Site Rocamadour, SNCF ?



Comité de suivi opérationnel Mobilité (1 fois / trimestre)

- Assure un **suivi** de toutes les actions (bilan et retours d'expériences auprès des différents porteurs)
- Pilote et suit les actions mises en place par des membres
- Assure une **collecte et une analyse régulière des besoins** des usagers et du territoire
- **Organise** la tenue du comité de pilotage annuel

Membres

Techniciens de



Acteurs et usagers de la mobilité

- **Portent certaines actions** de mobilité et en partagent un bilan
- Font remonter des **besoins et enjeux**

- *Opérateurs de mobilités*
- *Collectivités territoriales*
- *Acteurs économiques*
- *Agences et services déconcentrés de l'Etat*
- *Associations*
- *Usagers*

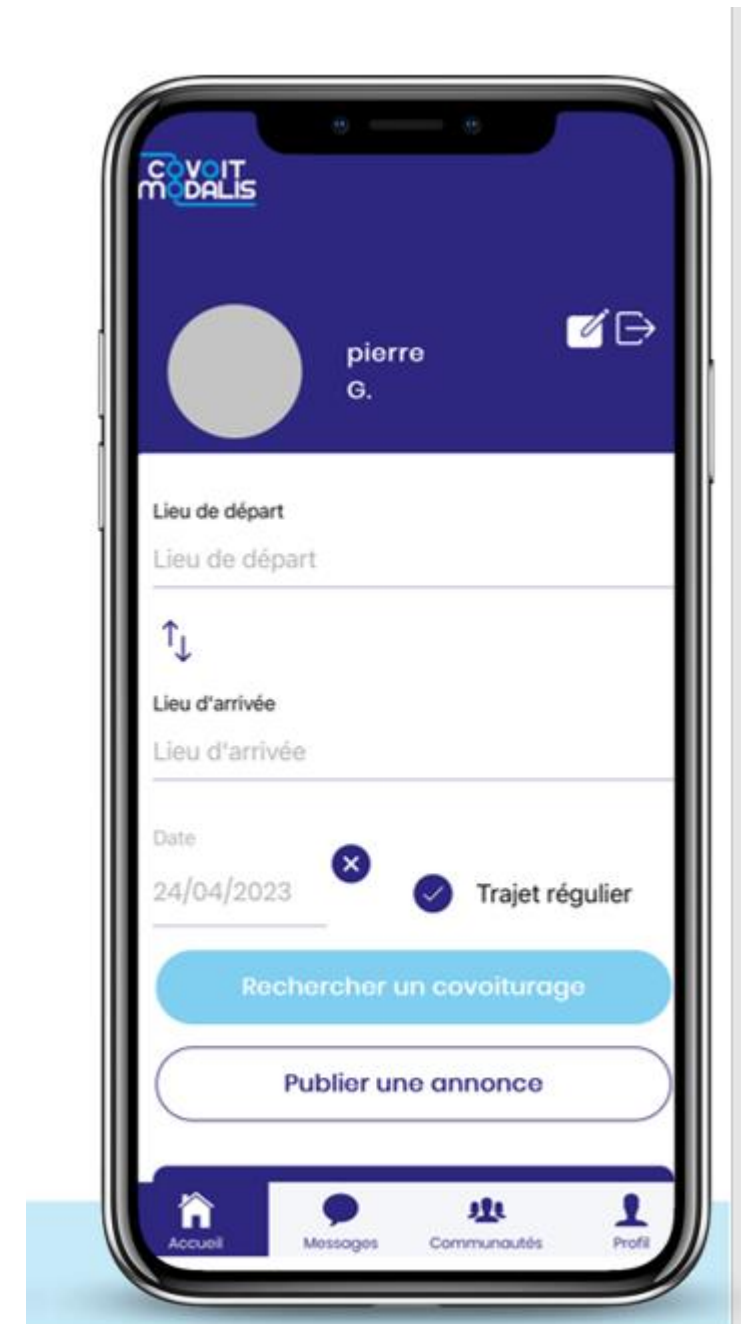
MOBILITÉS

- ✓ Groupe Whatsapp : 70 membres
- ✓ Créé il y a 2 ans
- ✓ Au départ initiative de parents d'élèves pour amener enfants aux activités sur Brive
- ✓ Horaires de bus non adaptés
- ✓ Profils utilisateurs élargis :
 - Actifs
 - Voyages ponctuels
 - Personnes âgées
- ✓ Difficulté : besoin d'une application proposant des trajets

Proposition rdv Ecov :

- diagnostic de covoiturabilité,
- animation de plateformes de covoiturage,
- déploiement de lignes de covoiturage structurantes et solidaires.

Initiatives locales



✓ COPIL n°2 à prévoir :

- Rappels des principes majeurs de la démarche de COM (à destination notamment des éventuels nouveaux élus communautaires)
- Identification des priorités de chaque com com
- Synthèse des enjeux identifiés dans le plan d'action de Mobilité de l'OT Vallée de la Dordogne, en identifiant les axes/enjeux qui souhaiteraient être priorisés dans le COM, dans la perspective de la co-construction de la feuille de route

An aerial photograph of a medieval castle complex built on a rocky hill. The castle features several stone towers with crenellated roofs and battlements. The surrounding landscape is lush with green trees, and a dirt road is visible in the lower right corner. The sky is blue with scattered white clouds.

PROMOTION DU TOURISME

Coopération

Fiche-action 10 Coopération

Une des obligations du programme LEADER : la coopération

Réaliser un projet commun avec un autre territoire : territoire limitrophe, dans une autre Région, dans un autre pays Européen, voire dans un pays hors Europe → action commune et mise en œuvre conjointe sur les thématiques de la stratégie de territoire (Emploi-Economie, Alimentation-Environnement, Patrimoine-Tourisme, Culture).

- Le but : renforcer la stratégie de développement territorial en favorisant l'innovation, la collaboration et l'échange de bonnes pratiques.
- Une fiche-action est consacrée uniquement à la coopération : fiche-action n°10 « Coopération interterritoriale et transnationale », enveloppe 50 000 €

Coopération

Fiche-action 10 Coopération

Inéligibilités	<u>Bénéficiaires non éligibles :</u> - Les SCI et les particuliers (personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle). <u>Dépenses non éligibles :</u> - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature ; - La mise aux normes, uniquement s'il s'agit de l'objet principal du projet ; - L'achat de terrain nu ; - VRD (voiries réseaux divers) hors voie verte. <u>Typologie inéligible</u> Les hébergements touristiques hors grande capacités (égal ou supérieur à 12 couchages).
Taux maximum d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes. 20% d'autofinancement obligatoire pour les porteurs de projets.
Taux de cofinancement	LEADER : 80 %. Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Planchers	Double plancher de 8 000€ de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5000€ d'aide LEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montant planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds	Plafond à 20 000 € de LEADER.

PROJET DE COOPÉRATION AUTOUR DU TOURISME ITINÉRANT

Initiative ?

- ✓ Demande de l' Agglomération du Grand Guéret
- ✓ **AAP été** : autres territoires partants

Comment ?

Actions autour de 4 piliers :

- ✓ Aménagements et infrastructures
- ✓ Services aux voyageurs
- ✓ Promotion/communication
- ✓ Retombées locales

Réflexions au sein de la Commission Tourisme

Mutualisation de certaines prestations

Objectifs ?

Développer, structurer et valoriser une offre de tourisme itinérant :

- ✓ Randonnée pédestre
- ✓ Itinérance vélo/vtt
- ✓ Itinérance équestre
- ✓ Canoë
- ✓ Van...

Calendrier ?

- ✓ **AAP été** : autres territoires partants
- ✓ Octobre-novembre : rencontres inter-territoires
- ✓ Début d'année : formalisation actions
- ✓ Fin 2027 : fin exigibilité dépenses



Les Fonds Européens en Vallée de la Dordogne Corrézienne

Calendrier de fin de programmation
2023 - 2027



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Calendrier de fin de programmation

Les **demandes d'aide complètes** doivent être déposées **avant le 30/09/2027**.

→ **Dernier GAL de sélection de dossiers en mai/juin 2027**

Les **demandes de paiement** seront à transmettre **avant le 31/12/2028**.

→ Les projets devront donc être terminés et payés (y compris les retenues de garanties le cas échéant) avant le 31/12/2028.

État de la maquette financière

Après le GAL du 07/07 et travail d’affinage des montants sollicités avec les porteurs de projets pendant l’été 2026

Fiches-action		Enveloppe	Engagé	Reliquat	Fonds
1	Emploi	80 000 €	0 €	80 000 €	FEDER
2	Economie	40 000 €	7 287 €	32 713 €	LEADER
3	Alimentation	190 000 €	66 480 €	123 520 €	LEADER
4	Paysage et environnement	63 151 €	23 654 €	39 497 €	LEADER
5	Patrimoine	236 675 €	227 138 €	9 537 €	FEDER
6	Tourisme	271 675 €	270 000 €	1 675 €	FEDER
7	Équipements culturels	65 000 €	0 €	65 000 €	FEDER
8	Évènements culturels	90 000 €	96 912 €	- 6 912 €	LEADER
9	Ingénierie	350 000 €	372 712 €	- 22 712 €	FEDER
10	Coopération	50 000 €	0 €	50 000 €	LEADER
11	Animation GAL	300 000 €	93 253 €	206 747 €	LEADER
		1 736 501 €	1 157 437 €	579 064 €	

FEDER : 133 500 €
LEADER : 445 564 €

Future programmation 2028-2034

Quelques informations après la visio du 18/09/2026 avec la Région sur la future programmation

- Discussions à la Commission Européenne en cours !
- La répartition des compétences entre l'Etat et la Région n'est pas encore définie
- Les montants ne sont pas encore fléchés sur la politique de cohésion (FEDER) et sur LEADER
- Pas d'année de transition de prévue comme entre le programme 14-20 et l'actuel

→ FEDER :

Nouvelles thématiques dans la politique de cohésion :

- Logement social abordable
- Infrastructures de transport
- Tourisme
- Culture

Une enveloppe serait réservée aux territoires les moins développés : ex-Limousin pour la Région NA

→ LEADER :

Aides agricoles PAC : contiennent LEADER → priorité sera donnée à l'aide au revenu agricole plutôt qu'au volet territorial
(si les aides PAC restent au même niveau, les aides aux territoires pourraient être divisées de presque moitié par rapport au programme actuel)

Calendrier *(rien de figé ni de sûr, en fonction de l'avancée des discussions)*

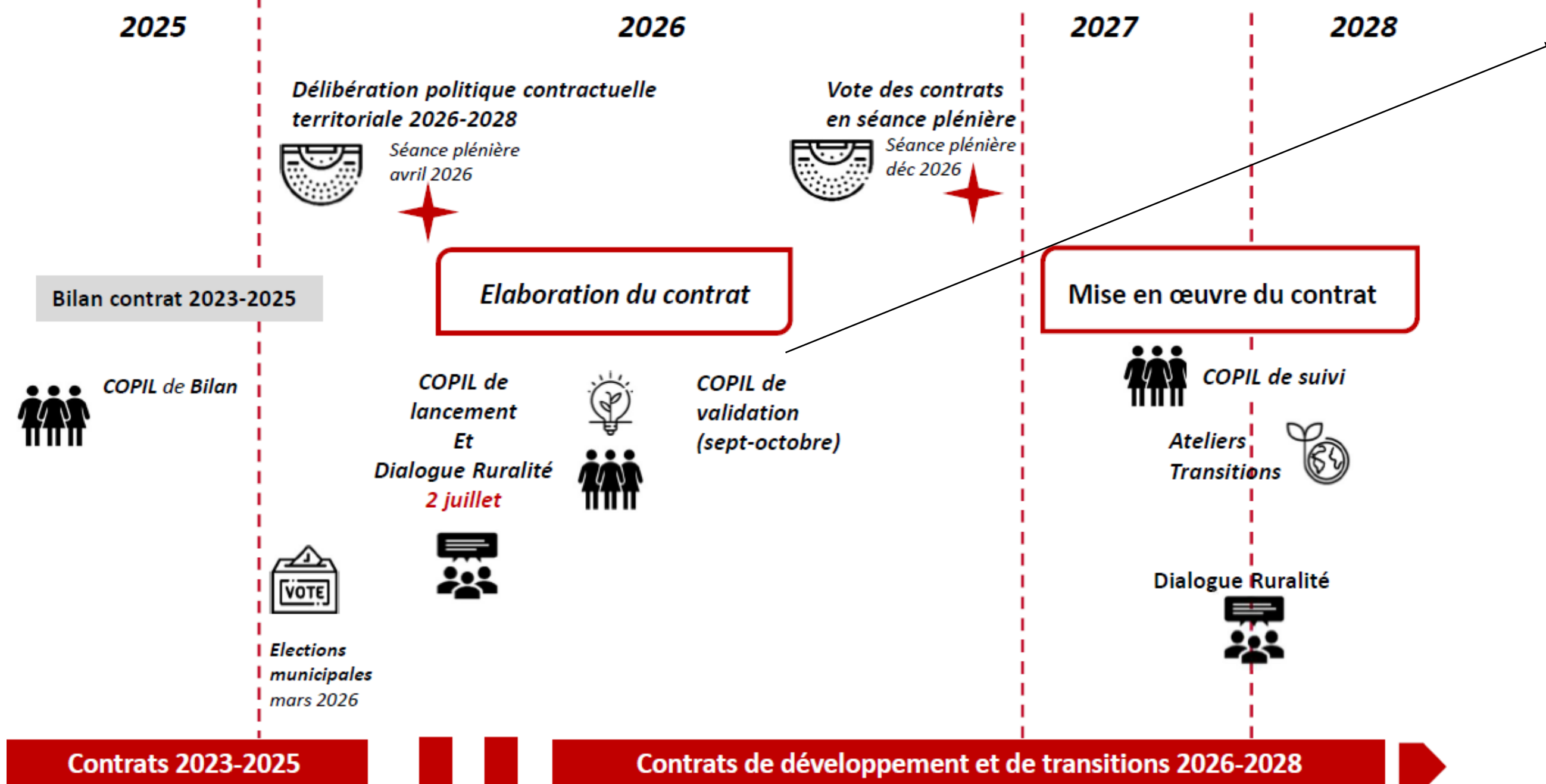
- Un accord au sein de la Commission doit être trouvé sur le budget d'ici à la fin de l'année 2026
- Phase de « trilogue » entre Commission, Parlement et Conseil à partir de janvier 2027 pour définir les règlements de mise en œuvre
- La France devrait soumettre sa première version de Plan de Partenariat National et Régional (PPNR) au 1^{er} trimestre 2027 avant les élections présidentielles
- Autour de juin 2027, la version définitive devrait être soumise puis adoptée au 1^{er} trimestre 2028
=> Ouverture de l'appel à candidatures pour les territoires en suivant, vers début 2028.

GOVERNANCE

COPIL Contrat régional 2026-2028



Elaboration du contrat de développement et de transitions Vallée de la Dordogne Corrézienne 2026-2028



Rappel de la stratégie territoriale 23-25

AXE 1 : POURSUIVRE LA TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION LOCALE, UNE AGRICULTURE ET UNE SYLVICULTURE DURABLES

AXE 2 : MAINTENIR L'EMPLOI LOCAL ET SOUTENIR LES BESOINS EN FORMATION DES ENTREPRISES

AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LE TOURISME DURABLE

AXE 4 : ACCOMPAGNER UN URBANISME DURABLE VIA LA RENOVATION ENERGETIQUE, LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET LA REDUCTION DES DECHETS

AXE 5 : FAVORISER LA SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU VIA UNE GESTION DURABLE ET POUR TOUS LES USAGES

AXE 6 : SENSIBILISER ET ENCOURAGER LES CITOYENS A LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ECOLOGIQUE